

Depuis le 1er janvier 2022, de nouvelles règles concernant l'imposition de la TVA dans la fourniture de produits/services numériques aux particuliers par des entreprises non résidentes sont en vigueur en Ukraine.

TVA Taux normal

Le taux de TVA standard en Ukraine en 2023 est 20%.

Seuil

La législation ukrainienne prévoit que les non-résidents doivent s'enregistrer en tant qu'assujettis à la TVA en Ukraine si toutes les conditions suivantes sont remplies:

Le fournisseur étranger n'a pas de présence permanente en Ukraine. Le non-résident fournit des produits/services numériques à des particuliers ou à des entrepreneurs privés (non assujettis à la TVA) sur le territoire douanier de Ukraine.

La somme de tous les services fournis pour l'année 2021 dépasse le montant équivalent à 1,000,000 UAH.

Pièces à conviction

Afin d'établir l'emplacement réel d'un individu – le destinataire des services, les informations suivantes sont prises en compte:

Si les produits/services numériques sont fournis au moyen d'une communication fixe, la localisation réelle de la personne physique – destinataire des services est considérée comme étant le pays d'établissement de la ligne de communication fixe (localisation du fournisseur de

télécommunications dont les services ont été utilisés par le destinataire dans le processus de réception des services numériques).

Si les produits/services numériques sont fournis au moyen de communications mobiles (mobiles) – l'emplacement réel de l'individu – le destinataire des services est le pays identifié par le code pays mobile de la carte SIM utilisée lors de la réception de ces services.

Si des produits/services numériques sont fournis par des moyens de communication autres que ceux spécifiés dans ce paragraphe, y compris à l'aide d'une carte d'accès, la localisation réelle de l'individu – le destinataire des services est considéré comme étant le pays dans lequel se trouvent ces autres moyens de communication ou dans lequel la carte est envoyée pour son utilisation (y compris la localisation de l'appareil, déterminée par son adresse IP, qui a été utilisée par le destinataire du service numérique).

Des preuves supplémentaires pour déterminer l'emplacement d'un individu – le destinataire des services, dont l'un est utilisé simultanément avec l'une des informations spécifiées aux alinéas "a" – "c" du présent paragraphe, sont:

Adresse de facturation de la personne physique – destinataire des services. Coordonnées bancaires, en particulier l'emplacement du compte bancaire utilisé pour payer les services numériques.

Autres informations commercialement sensibles.

Liste des services électroniques

Services numériques – services fournis via Internet, automatiquement, à l'aide des technologies de l'information et principalement sans intervention humaine, y compris en installant une application ou une application spéciale sur des smartphones, des tablettes, des récepteurs de télévision ou d'autres appareils numériques. Ces services incluent, mais ne sont pas limités à:

Fourniture de copies numériques, fourniture d'accès à des images, textes et informations, y compris, mais sans s'y limiter, abonnement à des journaux, magazines et livres numériques, fourniture d'accès et/ou téléchargement de photographies, graphiques et matériel vidéo.

Fourniture d'accès à des bases de données, y compris utilisation de moteurs de recherche et de services d'annuaire sur Internet.

Fourniture de copies numériques (informations numériques) et/ou fourniture d'accès à des œuvres audiovisuelles, enseignement vidéo et audio sur commande, jeux, y compris fourniture de services pour la participation à de tels jeux, fourniture de services pour l'accès à des programmes (chaînes)

télévisés ou à leurs bouquets, à l'exception de l'accès à des programmes télévisés simultanément à leur diffusion via un réseau de télévision. Fourniture d'accès à des ressources numériques d'information, commerciales, de divertissement et autres ressources similaires, en particulier, mais pas exclusivement, hébergées sur des plateformes d'accès public à des informations ou à du matériel vidéo.

Fourniture de services d'enseignement à distance sur Internet, dont la conduite et la fourniture ne nécessitent pas de participation humaine, y compris en fournissant un accès à des salles de classe virtuelles, des ressources pédagogiques dans lesquelles les étudiants effectuent des tâches en ligne, et les notes sont fixées automatiquement, sans intervention humaine (ou avec une implication minimale).

Fourniture d'un service cloud en termes de fourniture de ressources informatiques, de ressources de stockage ou de systèmes de communication numériques utilisant des technologies de cloud computing.

Fourniture de logiciels et de leurs mises à jour, y compris des copies numériques, permettant d'y accéder, ainsi que la maintenance à distance de logiciels et d'équipements numériques.

Fourniture de services de relations publiques sur Internet, d'applications mobiles et d'autres ressources numériques, et fourniture d'espace publicitaire, y compris en plaçant des messages publicitaires sur des bannières sur des sites Web, des pages Web ou des portails Web. La liste est non exhaustive.

Procédure d'inscription

Une demande d'enregistrement en tant que contribuable est soumise à l'organe exécutif central sous forme numérique via un portail spécial. En plus de la demande, il est nécessaire de fournir un extrait du registre du commerce et une attestation fiscale de l'incorporation du pays.

La demande d'enregistrement en tant que contribuable doit contenir des informations sur l'enregistrement dans le pays de constitution, les données d'identification d'un non-résident, les données de son représentant, l'adresse e-mail, le motif de l'enregistrement, des informations sur le dépassement du seuil, ainsi que la devise étrangère (euro ou dollar américain) dans laquelle la société/personne étrangère paiera l'impôt.

Dépôt des déclarations de TVA

La seule déclaration qui doit être déposée est une déclaration de TVA simplifiée (également soumise sous forme numérique) qui est déposée dans les 40 jours suivant la fin de chaque trimestre. Un formulaire de déclaration simplifié spécifique a été créé pour les non-résidents fournissant des services numériques.

Paiement de la TVA

Le montant de la taxe est payable dans les 30 jours suivant la date limite de dépôt de la déclaration de TVA. Le contribuable doit calculer ses obligations fiscales et payer l'impôt correspondant en USD ou en EUR. Le non-résident disposera des conditions de paiement et des formulaires de déclaration via le portail fiscal.

Il n'y a aucune restriction concernant le compte à partir duquel les impôts doivent être payés, de sorte que les non-résidents sont libres de payer les impôts directement à partir de leurs comptes bancaires étrangers.

Peine

À partir de 2023, l'amende pour refus d'enregistrement est de 195,000 UAH.

